

## Système et argumentation dans les diagrammes syntaxiques d'André Martinet

Nicolas Gregov & Nicolas Mazziotta (ULiège, Traverses)

**RÉSUMÉ.** — *La théorie syntaxique élaborée par André Martinet fait usage de diagrammes syntaxiques spécifiques donnant à voir les choix posés par le linguiste. Dans cet article, nous décrivons le système constitué par les diagrammes de Martinet, à partir des concepts sémiotiques de réification et de configuration. Si le système diagrammatique est en grande partie similaire au formalisme de l'arbre dépendanciel (relations binaires hiérarchisées), nous observons divers écarts à cette base dépendancielle. La modélisation du rapport entre le sujet et le prédicat, celle du regroupement de monèmes (terme fonctionnaliste renvoyant à une notion proche de celle de morphème), ainsi que celle des monèmes fonctionnels impliquent en effet une complexification du système à travers l'adoption de conventions particulières. En contrepartie, ces dernières renforcent la saillance des éléments-clés de la théorie, témoignant de la dimension argumentative des diagrammes syntaxiques.*

Dans cette contribution<sup>1</sup>, nous proposons d'étudier la manière dont André Martinet (1908-1999) fait usage de diagrammes syntaxiques. Nous verrons quel est le fonctionnement général du système qu'il propose et comment il s'écarte de ce système pour communiquer efficacement des éléments essentiels de sa théorie.

En guise de première approche, reprenons l'analyse diagrammatique que Martinet propose pour (1). La Fig. 1 représente des « monèmes » de la théorie fonctionnaliste – c'est-à-dire des unités minimales de signification que le locuteur a choisies (Martinet 1966; 2008, paragr. 2-6) – ainsi que les « rapports syntaxiques » qui les unissent (selon les termes de Martinet).

(1) Ces parties qui se mêlaient et déliaient m'offraient bien vainement une production dont la suite savante et organisée émerveillait et désespérait mon ignorance. (Valéry, *Variété V*, Paris, Gallimard, 1944, pp. 139-140)

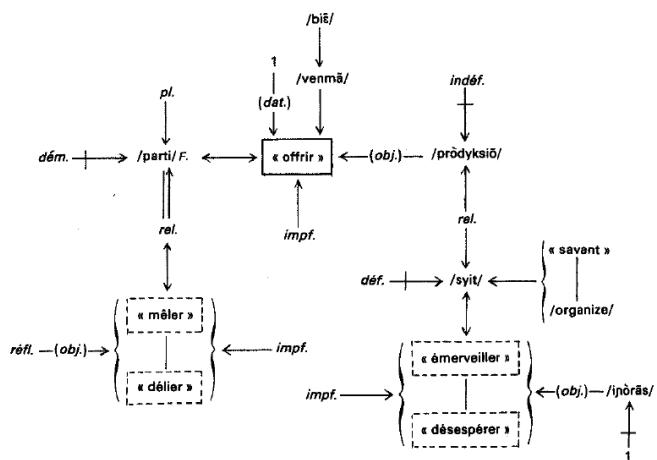


Figure 1. – Diagramme de (1) par Martinet (1985, 151; reprenant 1973, 12).

1 Les deux auteurs ont contribué à ce travail de manière équivalente. Ils tiennent à remercier Jacques François et Sylvain Kahane pour leurs suggestions et leur aide dans ce travail. Le texte est soumis à la [Licence Creative Commons Attribution - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/) .

La quatrième de couverture de la *Syntaxe générale* (Martinet 1985) indique que le livre « se fonde sur une pratique descriptive enseignée depuis trente ans ». Les « réflexions » relativement réduites sur la phrase de *La linguistique synchronique* (Martinet [1965] 1970, 228-35) contiennent déjà les bases de sa conception hiérarchisée de la phrase, mais aucun diagramme. L'utilisation de visualisations graphiques paraît avoir mis un certain temps à se développer. Les premières attestations des diagrammes de Martinet correspondent à la mention des cours de syntaxe dispensés entre 1972 et 1975 à l'École Pratique des Hautes Études (Martinet, Mahmoudian, et Walter 1973, 585; Martinet et al. 1976, 827). À cette époque, le système diagrammatique et la terminologie sont rapidement stabilisés. Les principales publications où ces conventions sont exposées et utilisées par l'auteur sont, par ordre chronologique, l'article « Conventions pour une visualisation des rapports syntaxiques » (1973), la *Grammaire fonctionnelle du français* (1979) et la *Syntaxe générale* (1985), qui reprend le texte des *Conventions*<sup>2</sup>. Nous nous focaliserons essentiellement sur ces travaux – les observations concernant l'évolution du système et les conventions introduites par les continuateurs de Martinet seront reléguées aux notes.

À l'époque de la publication des « Conventions », la théorie et les diagrammes de l'analyse en constituants immédiats bénéficient d'une large diffusion en France après la traduction des *Syntactic structures* (Chomsky [1957] 1969). Les manuels sont nombreux et populaires (p.ex.: Dubois et Dubois-Charlier 1970; Picabia 1975). S'opposant à cette approche<sup>3</sup> (Martinet 1973, 6; Hagège 2001; et de nombreux passages dans Martinet et Kassai 1993), Martinet maintient une vision relativement traditionnelle de la grammaire (Touratier 1996, 16-17). Chez lui, le terme *fonction* garde, bien qu'il soit précisé et d'un emploi plus rigoureusement défini, une acception assez conforme à la *doxa* (Martinet 1985, 171; voir cependant Feuillard 2009 et ci-dessous). La description est fondée sur une conception en grande partie dépendancielle des rapports entre les mots, comme cela a été le cas depuis les débuts de la réflexion occidentale sur la syntaxe (Imrényi et Mazziotta 2020). Ainsi, comme Lucien Tesnière (1893-1954) voyait les connexions comme des éléments syntaxiques au même titre que les mots (1959, chap. 1.5), Martinet voit les fonctions comme des « unités de la langue au même titre que les monèmes », « un lien entre les monèmes » (1985, 172, 175-76). Comme Tesnière, Martinet propose de représenter graphiquement les rapports syntaxiques et perçoit l'importance de ce dispositif visuel. C'est précisément à cela que nous allons nous intéresser ici<sup>4</sup>.

Après une brève présentation du concept de *diagramme* et de l'utilisation de diagrammes pour *inscrire* la connaissance linguistique (→ 1), nous proposons d'étudier comment Martinet se fait praticien du diagramme. En utilisant des outils de description sémiotique, nous présentons tout d'abord les bases principalement dépendancielles de son système, qui présente une remarquable cohérence formelle (→ 2). Nous nous focalisons ensuite sur certains éléments de ce système dont la description est plus complexe et s'écartent de la base dépendancielle, principalement pour des raisons d'efficacité communicationnelle (→ 3).

---

2 Le système est également évoqué sporadiquement dans le livre *Pour enseigner le français* dirigé par Mahmoudian (1976, 84, 86).

3 Pour une brève comparaison de l'analyse fonctionnelle héritée de Martinet avec l'analyse en constituants immédiats, voir le manuel de Costaouec et Guérin (2007, 231-33).

4 La proximité conceptuelle entre Martinet et Tesnière a encore été évoquée récemment (Chatar-Moumni 2022). Nous ne visons pas particulièrement à reconstruire un lien de filiation entre les deux auteurs.

## 1 Outils conceptuels : *diagramme, inscription, réification et configuration*

Le terme *diagramme* tel que nous l'employons ici est hérité de la pensée de Charles S. Peirce. Selon le logicien, un diagramme est une *icône de relations* (Peirce 1931, paragr. 4.531), c'est-à-dire un signe complexe dont la structure interne correspond à la représentation d'un ensemble d'entités conceptuelles ou phénoménologiques en interaction. Les cartes, représentations de réseaux, les formules et notations mathématiques relèvent du vaste champ des diagrammes. Par exemple, un arbre généalogique est iconique des relations de filiation entre des individus, un plan de métro est iconique de voies d'accès et de correspondance entre les stations. La Fig. 1 représente le réseau des rapports syntaxiques entre les monèmes de (1). Croisant la sémiotique peircienne avec la théorie du support (Bachimont 2007; 2010), nous défendons l'idée que les diagrammes sont des *inscriptions de la connaissance*. Ils rendent cette dernière accessible et manipulable. À leur caractère iconique se superposent les propriétés (contraintes et potentialités) du support dans lequel ils se manifestent : une carte gravée dans la pierre pourra jouer sur la profondeur des bas-reliefs, mais ne pourra être pliée, une carte imprimée en noir et blanc sera limitée en conséquence, etc.

Dans un exposé limpide que nous résumons de manière très succincte, Hoffmann présente comment le raisonnement diagrammatique était déjà présent chez Platon (Hoffmann 2003). Dans le *Ménon*, Socrate explique à un jeune garçon le concept d'*hypoténuse* au moyen de représentations graphiques. La démonstration repose sur une mise en diagramme de formes géométriques et sur la manipulation de cette icône. Peirce montre ainsi que les diagrammes peuvent être *manipulés* pour faire émerger de nouvelles connaissances. Dans les termes de la théorie du support, la connaissance est conçue comme un moyen d'agir sur son environnement (Bachimont 2010, 122). Le diagramme rend cela possible en manifestant ladite connaissance.

Le potentiel du diagramme à révéler de nouveaux concepts et à raisonner (emploi dit « théorématique » dans le discours de Peirce) est intimement lié à la coloration logico-mathématique que le logicien donne à la notion de *diagramme*. Il a été démontré que les diagrammes rendent explicites des relations que les inscriptions discursives correspondantes n'expriment que de manière très indirecte. Ce caractère explicite économise au lecteur de nombreuses inférences et fonde l'efficacité des diagrammes (Larkin et Simon 1987; Shimojima 2015; Stapleton, Jamnik, et Shimojima 2017). Un diagramme facilite le raisonnement sur la base du système formel qui le fonde. Comme sa construction repose sur un inventaire fini d'unités et de règles de combinaisons entre ces unités, il permet de visualiser de manière plus directe les propriétés de ces unités. En outre, en tant que signes visuels, les diagrammes sont sujets à des effets de *saillance* qui mettent en évidence certains de leurs composants.

Les diagrammes qui nous intéressent sont donc des icônes complexes qui inscrivent les signes linguistiques constitutifs d'une phrase, ainsi que les relations entre ces derniers. Bien que les diagrammes de Martinet concernent généralement des exemples en français<sup>5</sup>, l'objectif des conventions de Martinet est de définir un modèle universellement applicable (1973, 6). Ces conventions relèvent du *fonctionnement du langage* et elles correspondent à la posture épistémologique de l'auteur à ce propos. Il considère clairement la pratique de diagrammatisation qu'il propose comme une modélisation (1973, 5; 1985, 144), qui se donne pour but de représenter, pour le dire en termes hjelmsleviens, la *forme* linguistique, faisant fi de la substance. Notre auteur a

<sup>5</sup> Martinet s'en explique dans la préface de l'ouvrage (1985, 6).

donc conscience d'inscrire les constructions (au sens le plus général du terme) qu'il observe en réduisant la réalité à un objet manipulable et formalisé, propre à servir de support au raisonnement. La théorie de Martinet vise à l'explication du comportement des monèmes dans l'activité qui consiste à transmettre un message linguistique. La manière dont ces unités sont réalisées et les contraintes qu'elles subissent de la part de leur contexte ne sont pas de l'ordre du choix et ne sont pas pertinentes pour l'établissement de ses diagrammes<sup>6</sup>. Suivant l'approche de Mazziotta (2019, 70-72), nous dirons que monèmes et rapports syntaxiques inscrits dans les diagrammes sont *réifiés*, c'est-à-dire qu'ils y prennent la forme de signes graphiques discrets, que nous nommons *entités graphiques* à la suite du Groupe μ (1992). Ainsi, les entités *pl.*<sup>7</sup> de la Fig. 1 réifient la notion de *pluriel*. Ces entités sont agencées les unes par rapport aux autres selon des *configurations significatives* (par exemple, en simplifiant, on peut dire que les flèches sont placées entre des réifications de monèmes). Ces configurations, rendues possibles par l'attribution d'une valeur sémiotique aux deux dimensions du plan sont probablement à la source de la nature même des diagrammes (Badir 2007; Klinkenberg 2010).

## 2 La base dépendancielle du système

Les diagrammes de Martinet réifient des monèmes ou des classes de monèmes et des relations entre ces monèmes ou classes. La conception de la syntaxe défendue par Martinet est en grande partie dépendancielle, ce qui apparaît clairement dans la citation suivante :

Le seul rapport qui se révèle décisif dans l'établissement des classes est celui qui, par opposition à la coordination, est désigné comme la subordination. Comme toutefois ce terme évoque le cas particulier des rapports entre propositions, on préfère en général parler de *détermination*. On dit qu'un monème détermine un autre lorsque son apparition ou sa présence est sous la dépendance de ce dernier. [...] C'est le rapport de détermination qui établit l'essentiel de la hiérarchie des monèmes dans la phrase. (Martinet 1985, 112, italiques en grasses dans le texte)

Il n'existe pas de définition consensuelle de la notion de *dépendance*, *a fortiori* dans une perspective historique (Percival 1990; Mazziotta et Imrényi 2020). Selon notre conception (Mazziotta et Kahane 2017), que nous simplifions ici, une relation dépendancielle se définit comme une *connexion* (un lien entre des unités) *binaire* (d'arité 2, qui lie deux unités) *hiérarchisée* (une des deux unités est considérée comme supérieure à l'autre) portant uniquement sur des *mots* (et non des groupes de mots ou des relations)<sup>8</sup>. Ces quatre caractéristiques forment en quelque sorte le dénominateur commun de théories qui manipulent des arbres de dépendance. Les arbres dépendanciels classiques sont souvent inscrits sous la forme de tracés de graphes connexes, c'est-à-dire de formalismes mathématiques constituées de nœuds et d'arêtes appartenant les nœuds, de manière à ce qu'il soit toujours possible de suivre un chemin allant d'un nœud à n'importe quel autre en suivant le chemin dessiné par les arêtes.

Les diagrammes syntaxiques de Martinet sont à première vue compatibles avec le formalisme du graphe dépendanciel. Les monèmes et les classes de monèmes (→ 2.1) sont réifiés de manière à

6 Ainsi, comme on le constate en lisant (même intuitivement) la Fig. 1, le genre des noms n'est pas un monème, mais le pluriel, si (Martinet 2008, chap. 4.23) ; inversement, la forme *au /o/* correspond à l'amalgame de deux monèmes : la préposition et l'article défini (Martinet 2008, chap. 4.2).

7 Lorsque nous mentionnons une entité sous sa propre forme, nous utilisons de simples chevrons.

8 Nous distinguons habituellement le fait que les relations ont comme termes des mots et le fait que le nombre de nœuds dans la structure formelle correspondant à l'analyse est strictement égal au nombre de mots. Il ne nous a pas paru essentiel de maintenir la distinction ici.

constituer les nœuds de tels graphes, alors que les rapports syntaxiques sont réifiés de manière à en constituer les arêtes (→ 2.2).

## 2.1 Réification des monèmes et des classes

Par rapport à notre définition de travail de la dépendance, la syntaxe de Martinet se distingue tout d'abord au niveau des unités fondamentales dont les rapports syntaxiques sont évalués : les monèmes<sup>9</sup> ne sont pas des mots, mais des unités de choix qui n'ont pas nécessairement de réalisation segmentale (p.ex., le monème du pluriel n'a pas de forme phonique dans un syntagme comme *leurs voitures* /lœr vwatyr/) ou d'expression indépendante (comme l'expression de la personne dans le verbe dans les langues dites « pro-drop »).

(a) Le principe de réification des monèmes est décrit par Martinet comme suit : « Les signes linguistiques dont il s'agit de marquer les fonctions sont notés soit au moyen de leur signifiant, là où ce signifiant est assez indépendant du contexte pour pouvoir être facilement représenté, soit au moyen de leur signifié » (Martinet, Mahmoudian, et Walter 1973, 586). Cela mène à trois manières de réifier les monèmes, que nous allons aborder d'un point de vue sémasiologique. Dans les trois cas, les réifications des monèmes sont *en mention* dans le diagramme : le signe est employé pour se désigner lui-même, sous une forme qui le représente dans son intégralité (Authier-Revuz 2004, paragr. 2.3.3).

1. Les monèmes qui sont réifiés par leur transcription phonologique en API, entre barres obliques, comme </syit/› (Fig. 1), correspondent au cas le plus simple des monèmes lexicaux qui ne sont pas ambigus. Les notations complexes comme </parti/ F.› (Fig. 1) ou </vual/ f.› (Martinet 1985, 149-50), où le genre est identifié, sont destinées à lever certains cas d'ambiguïté.
2. Les mentions abrégées en italiques et les chiffres arabes en romaines correspondant à une personne grammaticale (Fig. 1 : <pl.›, <impf.›, etc.) (Martinet 1985, 148) expriment des « modalités », qui ne sont pas susceptibles de détermination. S'agissant de monèmes grammaticaux, leur inventaire est réduit et peu susceptible d'être enrichi.
3. Les monèmes réifiés par une forme neutralisée servant d'entrée dans les dictionnaires, entre guillemets, correspondent à un signifiant rendu complexe par l'allomorphie et les amalgames (ce qui est typiquement le cas pour les verbes des langues flexionnelles). Par exemple, « offrir » est la réification du premier monème libre de *offraient* (/ofr/)<sup>10</sup>.

La multiplicité des modes de réification correspond à une visée pratique. Dans les meilleurs des cas, il nous semble que Martinet est fidèle au concept fondamental de double articulation : le signifiant des monèmes est constitué de phonèmes et transcrire ces derniers permet de réifier l'unité de première articulation qu'ils constituent. Cependant, les allomorphies et les problèmes de découpage sur l'axe syntagmatique rendent ambiguë la correspondance signifiant/signifié. Cela pousse

9 S'il refuse d'utiliser la notion floue de *mot*, Martinet considère que certaines formes complexes se comportent comme des monèmes : les « synthèmes » comme *gaïté* et *fillette* peuvent chacun être décomposés en deux monèmes (1985, 36-39). Ces synthèmes ont, dans la modélisation syntaxique de Martinet, exactement le même comportement que des monèmes. Pour simplifier, nous ne mentionnerons que les monèmes dans la suite de l'exposé.

10 Martinet rejette explicitement le recours aux notations morphophonologiques (1985, 49-50).

Martinet à favoriser soit le signifié pour les modalités, soit une forme conventionnelle, orthographique, qui représente tout un paradigme pour les verbes (1985, 150).

Les règles qui viennent d'être présentées sont celles des *Conventions* et de la *Syntaxe générale*. Pour des raisons probablement ergonomiques, la *Grammaire fonctionnelle du français* modifie parfois<sup>11</sup> ces conventions en optant pour une notation orthographique de la forme neutralisée (dernier type présenté) de tous les monèmes (Martinet et Martinet 1979, 22-23), et en plaçant les modalités entre guillemets, sans nécessairement les abréger. L'inscription de l'analyse des compatibilités syntaxiques peut donc supporter des variantes qui ne modifient pas l'inscription de manière significative.

**(b)** Selon notre auteur, la syntaxe d'une langue décrit la combinatoire de classes d'unités et non celle d'unités particulières (Martinet 1985, 17-18). En conséquence, Martinet mentionne une autre manière de réifier les monèmes, qu'il appelle « visualisation abstraite » (1985, 148-49) et par laquelle sont représentées lesdites classes au moyen des lettres de l'alphabet<sup>12</sup> :

Les minuscules y notent des modalités, monèmes non déterminables, qui donc vont toujours apparaître « en bout de branche », soit *a* pour la classe des articles et assimilés dits actualisateurs du nom, *p* pour le monème pluriel, seul membre de la classe du nombre, *t* pour la classe des modalités du temps. Pour les autres classes, on utilise les capitales : *A* pour la classe des adjectifs, *N* pour celle des noms, *P* pour celle des personnels [= monèmes comportant la catégorie de la personne], *R* pour celle des relatifs, *V* pour celles des verbes et, abstrairement, *X* pour les adverbes. (Martinet 1985, 149)

La Fig. 2 constitue la visualisation abstraite de (1), à confronter à la visualisation « explicite » de la Fig. 1, où les classes virtuelles sont actualisées par des monèmes spécifiques.

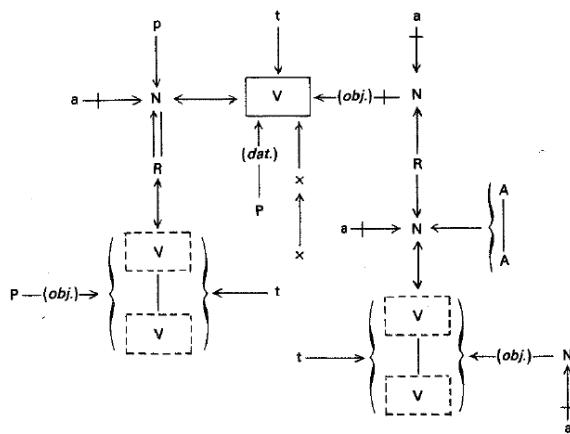


Figure 2. – Diagramme abstrait de (1) (Martinet 1985, 149).

À présent que nous avons passé en revue l'essentiel des procédés de réification des monèmes (nous traiterons le cas des boîtes sous → 3.1), voyons à présent comment sont inscrits les rapports entre ces derniers, ce qui permettra de mieux appréhender les flèches et les traits qui constituent les figures dont nous venons de parler.

---

11 Comparer, p.ex., les réifications de monèmes à la page 32 et à la page 18.

11 Comparez, parmi, les classifications de fréquences à la page 32 et à la page 16.

12 Le principe est général, même si l'inventaire des classes est ici relatif au français, langue mobilisée pour l'exemple (voir note 5).

## 2.2 Réification et configuration des rapports syntaxiques

Chez Martinet, le *rapport syntaxique* fondamental est un rapport de détermination qui est établi entre deux monèmes compatibles : soit A, le monème *déterminé*, et B, le monème *déterminant*, « A peut exister sans B, mais B n'existe pas sans A ; B suppose A, mais la présence de A n'entraîne pas celle de B » (1985, 145). C'est donc la contrainte de présence qui sert de critère pour justifier le sens de la hiérarchie<sup>13</sup>. Selon nos termes, on a affaire à une *connexion binaire hiérarchisée entre deux monèmes*.

La notion de *fonction syntaxique* est, comme le dit Feuillard en préambule de son étude sur le terme dans Martinet 1979, « particulièrement ambiguë » (Feuillard 2009, 93). Le terme *fonction* a en effet une acception changeante. Dans ses premières publications sur les diagrammes, Martinet employait *fonction* pour désigner tout rapport syntaxique autre que la coordination (Martinet, Mahmoudian, et Walter 1973, 586-87). Dans l'article « Les fonctions grammaticales » (Martinet 1977, 12-13), une fonction est un certain type de rapport syntaxique dans les cas où les classes de monèmes peuvent entretenir différents types de rapports (Feuillard 2009, 96-98), en particulier pour les rapports entre les classes du nom et du verbe. Malgré cette restriction de l'acception, il nous semble que quand Martinet définit la fonction syntaxique comme un « lien » (Martinet 1985, 175) entre deux monèmes (et non entre syntagmes) (Martinet 1985, 176), sa définition peut sans problème être étendue aux rapports syntaxiques en général<sup>14</sup> – le détail de l'exposé de Martinet est d'ailleurs assez labile à ce sujet<sup>15</sup>. Ce lien, Martinet l'envisage comme une unité à part entière<sup>16</sup> :

Soit l'énoncé *midi sonne*. [...] On y reconnaîtra non deux unités, les monèmes *midi* et *sonne*, mais également une troisième unité, la fonction sujet que révèle l'antéposition de *midi* au verbe *sonne* identifié par défaut au prédicat. (1985, 175)

Dans les diagrammes, les rapports syntaxiques en général et les fonctions en particulier sont réifiés par des objets distincts<sup>17</sup>, sous la forme de traits positionnés entre les monèmes (dans un premier temps, nous ignorerons la présence de boîtes, qui sera traitée sous → 3.1). La plupart de ces traits, qui correspondent à des arêtes de graphes, sont des *flèches* orientées de la réification du monème déterminant à celle du monème déterminé – l'inclinaison des traits n'est quant à elle pas pertinente : elle est entièrement conditionnée par la position relative des réifications des termes liés par les

13 La sélection de critères visant à identifier et à décrire les connexions syntaxiques est un élément capital de définition d'une théorie syntaxique de type dépendanciel – voir l'effort de Mel'čuk (1988, 129-49). L'approche de Martinet, comme il le dit lui-même (1985, 144), est proche de celle de Hjelmslev (1968, chap. 11), qui accorde une grande importance aux contraintes de présence. Elle est toutefois différente de celle de Tesnière (1959, chap. 3.4) (voir à ce sujet Chatar-Moumni 2022, 146-47) et de celle de Mel'čuk (1988, 132-35) : pour ces derniers, c'est le fait que l'élément déterminé constraint la distribution syntaxique du syntagme davantage que l'élément déterminant qui prime.

14 Le terme *fonction* est toujours relationnel. Martinet préfère d'ailleurs *emploi prédicatif* à *fonction prédicative* pour cette raison (Martinet 1977, 13-14).

15 Les définitions proposées par Martinet ne sont pas sans poser problème. On pourra se reporter aux définitions proposées par ses continuateurs pour un système plus abouti (Costaouec et Guérin 2007, 145-58) et pour des définitions plus rigoureuses des rapports syntaxiques fonctionnalistes.

16 Cette citation reprend l'essence de la position de Tesnière : « Une phrase du type *Alfred parle* n'est pas composée de deux éléments 1<sup>o</sup> *Alfred*, 2<sup>o</sup> *parle*, mais bien de trois éléments, 1<sup>o</sup> *Alfred*, 2<sup>o</sup> *parle* et 3<sup>o</sup> la connexion qui les unit et sans laquelle il n'y aurait pas de phrase » (Tesnière 1959, chap. 1.5). Les positions de Tesnière et de Martinet en la matière sont très proches. Il est troublant que le second ne cite pas le premier.

17 Certains grammairiens (notamment les Américains Stephen W. Clark [1810-1901] ainsi que Alonzo Reed [d. 1899] et Brainerd Kellogg [1834-1920]) ont proposé des diagrammes où les rapports entre les mots ne sont pas réifiés (voir Mazziotta 2020).

rapports syntaxiques. À nouveau, nous envisageons ces procédés de réification de manière sémasiologique.

(a) Du point de vue de la théorie fonctionnaliste, l'entité fondamentale pour réifier les rapports syntaxiques entre les monèmes est la flèche, mais de notre point de vue, ces flèches sont des entités complexes, des *surentités* (Groupe  $\mu$  1992, 149-50) : elles se laissent décomposer en entités plus petites qui réifient séparément certains aspects de l'analyse et suivent des règles de configuration particulières (→ b). L'entité la plus simple qui soit utilisée pour réifier une relation est, dans une optique sémasiologique, le *trait simple*  $\longleftrightarrow$ , placé verticalement ou horizontalement entre des réifications de monèmes, comme celui qui se trouve entre les boîtes de « mêler » et « délier ». Le trait simple associe deux monèmes exerçant le même rapport de détermination : la coordination (Martinet 1985, 145) – que Martinet considère comme secondaire pour l'établissement des classes de monèmes (1985, 112). La nature du rapport est celle d'une *connexion binaire entre des monèmes, mais sans hiérarchie*.

À ce trait simple se combinent optionnellement un certain nombre d'entités non autonomes, dont le rôle est de spécifier le type de relation à laquelle on a affaire : l'entité *pointe de flèche* (→ b), l'entité *étiquette* (→ c) et l'entité *barre* (→ d).

(b) L'ajout d'une unique *pointe de flèche* au trait simple, qui devient de ce fait une *hampe*, réifie la notion de hiérarchie en explicitant le sens du rapport qui unit les monèmes. On forme ainsi une surentité *flèche*, qui correspond à l'inscription d'une relation proprement dépendancielle de *détermination* (Martinet 1985, 145). La pointe de la flèche est orientée vers l'entité correspondant au monème déterminé (celui dont la présence est nécessaire). La correspondance entre le sens du rapport et l'orientation de la pointe de flèche est évidemment arbitraire : les conventions choisies par d'autres chercheurs pourraient tout simplement être inversées<sup>18</sup>.

(c) Les entités *étiquettes* s'ajoutent à un trait. Elles prennent la forme d'un nom de fonction entre parenthèses en italiques<sup>19</sup> (p.ex. : «(obj.)» dans la Fig. 1) ou celle de la réification d'un « fonctionnel », c'est-à-dire un mot-outil grammatical qui permet d'identifier de manière univoque un certain type de rapport, comme «(/si/)» dans la Fig. 3 ou «(/mε/)» dans une coordination (non illustré ici), à l'inverse de la préposition à, qui est ambiguë.

(2) S'il arrive demain, nous partirons.

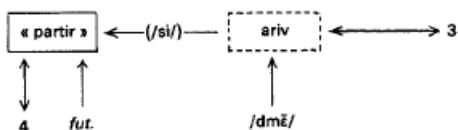


Figure 3. – Réification de fonctionnel, diagramme de (2) (Martinet 1985, 153).

Qu'elle prenne la forme d'une notation phonologique ou d'un nom de fonction abrégé, l'entité *étiquette* forme une surentité avec l'entité avec laquelle elle se combine en interrompant le trait qui réifie le rapport entre le monème déterminant et le monème déterminé – il faut donc lire les deux

18 Voir notamment les conventions d'inscription de la structure syntaxique de surface de Mel'čuk (1988).

19 Dans la *Grammaire fonctionnelle du français* (Martinet et Martinet 1979), les étiquettes des fonctions sont en romaines. Dans le premier diagramme connu (Martinet, Mahmoudian, et Walter 1973, 587), la seule étiquette présente est entre barres obliques, mais il s'agit d'une erreur de composition (le texte mentionne en effet explicitement les parenthèses).

segments du traits comme une seule entité<sup>20</sup>. Nous verrons ci-dessous que ce mode de réification des fonctionnels pose des problèmes particuliers (→ 3.3).

**(d)** L'entité *barre* se combine à l'entité *flèche* pour constituer la surentité *flèche à hampe barrée*. Cette dernière réifie une relation entre un déterminé et un déterminant dont la présence est obligatoire. Il s'agit d'« une détermination obligatoire dans un contexte particulier [...], du fait de la valeur sémantique particulière des éléments en cause » (1985, 146). Martinet exemplifie « ces fonctions nécessairement exprimées » avec le verbe *mettre* (*ibid.*) :

Soit, en français, le verbe *mettre*. Avec le sens de « placer », il comporte nécessairement deux déterminations : ce qui est placé et où ceci est placé : *il met /le livre/ sur l'étagère*. Il ne s'agit plus ici de rapports entre prédicat et objet ou prédicat et détermination spatiale en général, mais d'une situation créée par l'utilisation d'un lexème particulier, *mettre*.

Les entités *étiquette* et *barre* réifient des concepts indépendants. Ainsi, un objet obligatoire pour un monème verbal particulier sera réifié par l'entité *flèche barrée étiquetée*, alors qu'un objet facultatif sera réifié par l'entité *flèche simple étiquetée* (Martinet et Martinet 1979, 157).

**(e)** On peut synthétiser la description sémasiologique des principales entités réifiant les rapports syntaxiques comme suit.

1. Le trait réifie une connexion binaire entre deux monèmes (→ a).
2. La pointe de flèche réifie la hiérarchie d'une connexion (→ b).
3. Les connexions peuvent être typées :
  1. par une étiquette inscrivant le nom d'une fonction, on réifie le concept correspondant (→ c) ;
  2. par une barre sur la hampe d'une flèche, on réifie la contrainte de présence (lexicale dans le cas de la sélection valencienne et grammaticale dans le cas des actualisateurs du nom) (→ d).

Si l'on s'en tient à ces conventions, le système est d'une simplicité formelle remarquable<sup>21</sup> : il correspond au modèle du graphe et se limite à la combinaison de nœuds et d'arêtes dont l'orientation est indiquée par une flèche facultative et les types par deux sortes d'étiquettes. La connaissance syntaxique ainsi représentée permet de repérer les qualités individuelles des rapports syntaxiques, mais également d'effectuer simplement des inférences concernant la hiérarchie des monèmes (p.ex., en suivant les flèches à rebours, le lecteur peut apprécier la distance syntaxique entre eux).

Toutefois, cette description minimale ne suffit pas à rendre compte du fonctionnement du système. Nous allons voir que les boîtes, certaines flèches et les accolades présentes dans le diagramme de la Fig. 1 ne se laissent pas décrire aussi facilement que les entités que nous venons de traiter. Toutefois, leur complexité a un effet pragmatique important et consacre les diagrammes comme vecteurs de la transmission de positionnements théoriques.

20 Ce genre de cas de superposition d'entités est similaire à l'inscription de la coordination chez Tesnière (Mazziotta 2014, 145-46).

21 Les conventions sont très proches de celles du système proposé initialement par Tesnière dans son article « Comment construire une syntaxe » (1934), que l'auteur a drastiquement modifié dans la version classique de sa théorie (Mazziotta 2019).

### 3 Écarts par rapport à la base dépendancielle

Il y a essentiellement quatre cas où Martinet s'écarte de la base dépendancielle que nous venons de décrire : l'inscription du rapport entre le sujet et le prédicat (→ 3.1), les conventions de réification des groupes (→ 3.2), celles de notation des monèmes fonctionnels (→ 3.3) et le cas un peu problématique de l'apposition (→ 3.4).

#### 3.1 Rapport entre le sujet et le prédicat

(a) Les monèmes verbaux, réifiés de l'une des trois manières présentées ci-dessus (→ 2.1), peuvent être typés par l'utilisation d'une boîte rectangulaire qui les enclôt (Martinet 1985, 145-46) :

1. si le contour de la boîte est constitué d'un trait plein, comme c'est le cas de celle qui entoure « offrir » dans la Fig. 1, le monème est le « prédicat », en règle générale unique, de la phrase, c'est-à-dire son verbe principal (Martinet [1965] 1970, 230-32; 1985, 87) ;
2. si le contour de la boîte est discontinu (« interrompu » dans les termes de Martinet), elle indique que le monème est un « prédicatoïde », c'est-à-dire un verbe subordonné (*ibid.*)<sup>22</sup>.

Cette règle de configuration associe une réification de monème à la réification de sa fonction (la fonction prédicative). Elle a en outre un effet cognitif important : la présence de contours à des endroits déterminés du diagramme crée une saillance en délimitant l'inscription du prédicat comme une *figure* qui se détache du reste de l'image, le fond<sup>23</sup> (Groupe μ 1992, 67-68). D'un point de vue ergonomique, cette saillance rend aisée la localisation visuelle du prédicat, monème auquel se rapportent toutes les déterminations syntaxiques (Martinet 1977, 231). La convergence de toutes les flèches vers le prédicat renforce d'ailleurs cette proéminence visuelle.

Le déterminisme qui unit la classe du verbe à son rôle prédicatif (Martinet 1985, 122-23) a des implications dans la manière dont sont inscrits les rapports entre ces formes et leur sujet. En effet, pour Martinet, le sujet n'est pas un complément comme les autres (1977, 11-12; Martinet et Martinet 1979, 158-59) : il détermine le prédicat et lui est subordonné, mais sa présence est obligatoire dans un certain nombre de langues, dont le français, où elle est fondatrice de l'énoncé (Martinet 1985, 199-20)<sup>24</sup>. Cette obligation de présence correspond à son rôle d'*actualisateur*. C'est ce qu'indique la présence d'une deuxième pointe de flèche sur le trait entre </parti/ F.> et la boîte du prédicat « offrir » dans la Fig. 1. L'emploi de deux pointes de flèches est une manière de réifier le type du rapport, mais dans le même temps il neutralise l'expression de la hiérarchie de détermination. Face à ce rapport d'implication à première vue réciproque, Martinet doit nuancer en expliquant que « la double flèche de A ↔ B n'implique nullement que, syntaxiquement, A soit à B ce que B soit A » (1985, 145). L'entité *double flèche* correspond donc, de façon assez paradoxale, à un type particulier de simple flèche et non à deux simples flèches pointant dans le sens inverse l'une de l'autre. La combinaison de la boîte (élément saillant, →b) et de la double flèche (élément au comportement spécifique) permet de récupérer la notion de hiérarchie de manière

22 Le terme *prédicatoïde* a visiblement fait l'objet de débats du fait de sa lourdeur et de la rupture qu'il amenait avec la tradition grammaticale (Martinet, Mahmoudian, et Walter 1973, 585-86). La distinction graphique entre prédicats et prédicatoïdes n'est pas encore présente dans les « Conventions » (Martinet 1973).

23 Le système cognitif « complète » naturellement le trait discontinu qui distingue la figure du fond dans le cas des prédicatoïdes (Wagemans et al. 2012).

24 Mais pas de manière universelle pour toutes les langues (Martinet [1965] 1970, 213, 230).

configurationnelle<sup>25</sup>. Martinet constitue ainsi une surentité complexe dont la forme peut être représentée par la Fig. 4 (avec un trait discontinu pour le prédictoïde) et dont la saillance est importante. Cette saillance compense la complexité de la convention : une fois l’interprétation acquise, la reconnaissance de la surentité est simple.



Figure 4. – Surentité réifiant le rapport syntaxique entre le sujet et le prédicat.

La deuxième pointe introduit un typage qui aurait pu être exprimé au moyen d’une entité *étiquette* (les étiquettes ne se combinent pas avec la double flèche du sujet<sup>26</sup>). La convention choisie correspond à une certaine conception des relations entre le prédicat et ses arguments nominaux. Le statut privilégié du sujet dans sa relation qui l’unit au prédicat(oïde) est fondamentale. Cette conception est apparemment jugée plus importante que la nécessité de réifier les spécifications du rapport de détermination de manière uniforme.

**(b)** Ce choix a des effets en cascade. À l’instar du sujet, le déterminant article a également le rôle syntaxique d’*actualisateur* (Martinet 1985, 120). Selon le système exposé ci-dessus (→ 2.2), le caractère obligatoire des éléments dépendant d’un noyau justifie l’utilisation de flèches barrées (Martinet et Martinet 1979, 39). La flèche barrée est en effet utilisée pour réifier le rapport qui unit le nom et son « déterminant »<sup>27</sup> – p.ex. entre «dém.» et «/parti/ F.» dans la Fig. 1. Le système arrive probablement à ses limites si l’on compare le traitement différent du déterminant actualisateur et du sujet (actualisateur par excellence). Nous venons de voir que l’utilisation des boîtes entourant les monèmes pour réifier le concept d’emploi prédicatif permettait de résoudre l’ambiguïté générée par l’emploi de doubles pointes de flèches. Sans introduire une convention similaire à ces boîtes dans le domaine nominal, Martinet propose d’utiliser une flèche barrée. Nous comprenons que l’introduction de nombreux contours réduirait l’efficacité du diagramme en rendant saillantes une quantité trop importante de figures. À nouveau, le choix est probablement pragmatique. Il correspond à la volonté de mettre en exergue le caractère primordial du lien entre le sujet et le prédicat(oïde) plutôt que d’optimiser la cohérence du système de réification des concepts.

### 3.2 Réification des groupes

Aux traits décrits ci-dessus viennent s’ajouter les *accolades*, qui réifient le groupement de monèmes en une seule unité syntaxique, formant un sommet d’une arête. On observe cinq de ces accolades dans la Fig. 1. Les groupes ainsi formés ont comme satellite un monème qui détermine le groupe dans son ensemble (Martinet 1985, 146-47). Le dispositif permet de modéliser : 1/ des rapports unissant un groupe déterminé à un monème déterminant ; 2/ un monème déterminé à un groupe déterminant ; 3/ deux groupes unis par un rapport de détermination. S’il est typiquement utilisé dans la coordination, ce signe graphique peut également être utilisé dans d’autres cas, tels que par

25 Certains continuateurs de Martinet optent pour un autre marquage du prédicat et utilisent des caractères gras plutôt qu’une boîte (Clairis et al. 2005, 23).

26 Certains continuateurs de Martinet combinent cependant les doubles flèches avec des étiquettes (v. p.ex. Clairis et al. 2005, 23, et 27 pour l’étiquetage au moyen de fonctionnels).

27 Il s’agit du rapport pris comme exemple par Martinet (1977, 12) pour argumenter en faveur de la restriction de l’acception de *fonction* pour désigner les rapports variables entre des classes de monèmes.

exemple la détermination d'une phrase par un adverbe ou d'un prédicat par un syntagme comportant une relative<sup>28</sup> (Martinet 1985, 155). La Fig. 5 illustre ces deux structures.

(3) a. Bizarrement l'enfant marche.  
 b. Tu entends l'enfant qui tousse ?

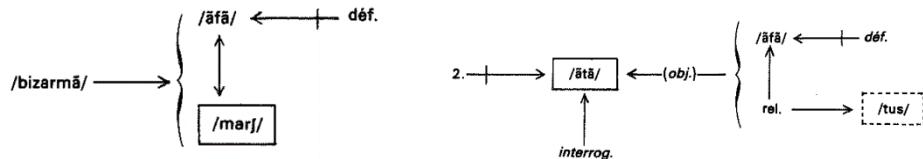


Figure 5. – Accolades dans les diagrammes de (3) (Martinet 1985, 155)

Le procédé choisi par Martinet favorise la redondance : les monèmes constituant les groupements réifiés par les accolades entretiennent un rapport syntaxique qui les unit indépendamment de ce groupement. D'une certaine manière, le groupement est donc réifié deux fois, voire davantage si l'on en juge par la Fig. 6.

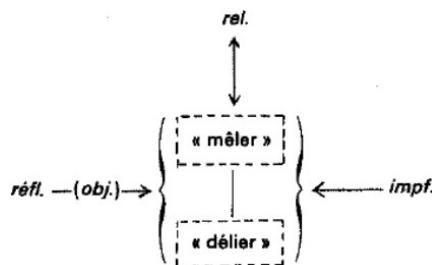


Figure 6. – Détail de la Fig. 1 : réifications multiples d'un groupement.

Le même groupement est exprimé trois fois : une fois au moyen du trait qui réifie un rapport de coordination et deux fois au moyen de parenthèses. Ces parenthèses, qui identifient le groupement comme le sommet d'une arête, sont ici répétées pour chaque rapport syntaxique réifié. C'est probablement la possibilité que les rapports de coordination soient spécifiés par un fonctionnel (→ 2.2c et → 3.3) qui pousse Martinet à disjoindre l'identification du groupement par une accolade du rapport qui constitue ce groupement. Ainsi, en l'absence d'accolades, si la coordination de la Fig. 6 avait comporté le monème /u/, les déterminants *réfl.* et *impf.* lui auraient été connectés directement, ce qui ne correspond pas à la théorie.

Ces groupements constituent le sommet d'une unique arête. On a donc affaire à des connexions qui *n'unissent pas des paires de monèmes*. C'est ce que Kahane désigne sous le terme de *stratification* (1997; Kahane et Mazziotta 2015a), qui est la caractéristique principale de l'approche en constituants, et qui distingue cette dernière de l'approche dépendancielle. Or, on peut remarquer que Martinet a tendance à rompre ce principe de stratification. Ainsi, dans la Fig. 6, le point d'incidence de la double flèche de la relative est le premier prédicatoïde en partant du haut alors que les deux verbes sont introduits par le même pronom (*qui se mêlaient et déliaient*). À notre avis, c'est principalement l'ajout d'une accolade supplémentaire qui est rejeté ici, ce qui aurait eu comme implication de compléter un contour autour du groupement. Au-delà de deux accolades suffisamment éloignées, se serait formée une limite qui aurait augmenté la saillance du groupement

28 La focalisation de Martinet sur le sens et la communication de l'information l'amène à opérer ce groupement pour indiquer qu'on n'entend pas simplement l'enfant, mais le fait qu'il tousse. Le rapport entre la relative et son antécédent semble relever de la prédication seconde.

(Wagemans et al. 2012). Cette saillance serait entrée en concurrence avec celle associée à la notation des prédictats, ce que Martinet voulait probablement éviter.

### 3.3 Monèmes fonctionnels

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, Martinet conçoit les rapports entre les monèmes comme des unités au même titre que les monèmes eux-mêmes (→ 2.2). Cela l'amène à considérer les cas où l'apparition de certains monèmes est, comme tout rapport entre deux monèmes, conditionnée par la présence de deux autres monèmes. Pour l'auteur, ce comportement constitue la condition nécessaire et suffisante d'identification d'une classe particulière de monèmes, qu'il nomme *relationnels*, *connecteurs* ou, plus fréquemment, *fonctionnels* :

Le troisième et dernier recours [outre le sens et la position] pour indiquer les rapports syntaxiques est l'emploi d'un monème particulier, qu'il s'agisse d'une coordination aussi bien que d'une dépendance. Parmi les monèmes de l'énoncé, ces relationnels ou connecteurs sont les plus faciles à identifier puisqu'ils réclament toujours, pour apparaître, la présence de deux autres unités entre lesquelles la relation s'établit, et qu'ils sont les seuls à le faire. (Martinet 1985, 166, nous soulignons)

La terminologie associe très fortement les *fonctionnels* que sont les prépositions et les conjonctions à la notion de *fonction*. Cette conception pousse Martinet à considérer que ces monèmes ne sont pas intégrés à la hiérarchie dépendancielle de la même manière que les autres :

[Les fonctionnels] ne sont pas des déterminants, mais des connecteurs. [...] La condition d'apparition d'un fonctionnel est celle de deux éléments dont il doit marquer les rapports. (Martinet 1985, 40, nous soulignons)

Un fonctionnel est un monème dont l'apparition est contrainte par la présence de *deux* unités et non une seule. Pour résoudre le problème que pose la représentation de cette double contrainte, les fonctionnels sont intégrés à la réification des rapports entre d'autres monèmes comme s'ils étaient des étiquettes (→ 2.2c). La Fig. 3 inscrit donc « *partir* », */si/* et *arriv* comme les trois termes d'une unique relation syntaxique. Nous dirons que la relation est d'arité 3<sup>29</sup>. Le rôle des monèmes dans le rapport syntaxique auquel ils participent est indiqué par la configuration spatiale des entités qui les réifient par rapport à l'entité *flèche* (sur la flèche pour le fonctionnel et du côté de la pointe ou de l'autre pour les deux autres termes). Quand le fonctionnel est suffisamment spécialisé (les conjonctions *et* sont souvent ignorées ; cf. Fig. 1), il sert d'étiquette à un trait ou à une flèche. On inscrit ainsi une *connexion ternaire hiérarchisée* entre trois monèmes de statut différent : noyau, satellite et « fonctionnel » qui se superpose iconiquement au rapport entre les deux précédents.

Étant donné qu'il ne considère pas ces monèmes particuliers comme des dépendants, Martinet évite d'inscrire les fonctionnels comme les termes intermédiaires de relations indirectes, ce qui aurait pris la forme illustrée par la Fig. 7)<sup>30</sup>.

« *partir* » ← */si/* ← *arriv*

Figure 7. – Réification supposée du fonctionnel comme terme intermédiaire.

29 Concernant l'arité des relations impliquant des mots-outils, voir l'étude de Kahane et Mazziotta (2015b). Les relations ternaires ne sont pas neuves dans le paradigme dépendanciel : on en observe notamment chez Franz Kern (1830-1894) (Osborne 2020, 198).

30 Ce qui est l'approche de la Théorie Sens-Texte (Mel'čuk 1988).

Pour illustrer l'intérêt d'une telle convention, on peut comparer *que* subordonnant et *que* relatif. La différence entre les fonctionnels subordonnant les prédicats (1985, 120-21) et les pronoms relatifs (indiqués par «rel.» dans la Fig. 1) repose sur le fait que les fonctionnels sont des étiquettes de fonctions au même titre que le sont les termes abstraits, alors que les relatifs sont des déterminants.

On voit que Martinet s'écarte à nouveau de son système dépendanciel de base, de manière plus flagrante encore qu'il ne le fait dans le cas des rapports entre le sujet et le prédicat. Les choix de représentation correspondent ici à une analyse linguistique qui ne se laisse pas réduire à des rapports binaires. Il met donc de côté un système qui, bien que plus simple et donc plus accessible, aurait été inapte à rendre compte de ce positionnement théorique. En augmentant ainsi la complexité de ses diagrammes, Martinet les rend moins accessibles. Cependant, en contrepartie, il force le lecteur à comprendre son traitement des fonctionnels, dont il rend compte de manière très iconique.

### 3.4 Rapport d'apposition

Le rapport d'*apposition* est réifié par la combinaison de deux entités autonomes. Ainsi la *flèche simple* des rapports de détermination (2.2b) est-elle accompagnée du *trait* des rapports de coordination (2.2a) parallèle, qui indique que les monèmes « sont dans le même rapport avec le reste de l'énoncé » (Martinet 1985, 147). Cette représentation est élargie aux relations impliquant non pas une « détermination sélective limitative » mais qui apportent « une information supplémentaire » au noyau (Martinet 1985, 147). C'est le cas des relatives « parenthétiques » (Martinet 1985, 113) comme *qui se mêlaient et déliaient et ces parties* dans la Fig. 1.

Pareille inscription indique que l'apposition est envisagée comme une relation intermédiaire entre détermination et coordination<sup>31</sup>. Le fait d'utiliser une combinaison de deux entités simples précédemment définies permet de montrer que le rapport réifié a ce statut intermédiaire (ce que n'exprimerait pas nécessairement l'utilisation d'une autre entité<sup>32</sup>), mais le discours théorique se révèle relativement paradoxal. En effet, le terme apposé est censé être dans le « même rapport » avec les autres monèmes que le terme auquel il est apposé. La seule connexion inscrite étant celle qui unit le terme apposé et son noyau, les rapports qu'entretiennent l'apposition avec le gouverneur du noyau ne peuvent être appréhendés que de manière indirecte. On peut avancer l'interprétation<sup>33</sup> selon laquelle une apposition correspond à deux connexions binaires : 1/ une connexion binaire hiérarchisée dont le terme supérieur est le gouverneur du terme nominal auquel l'apposition est

31 Dans ses *Éléments de syntaxe structurale*, Lucien Tesnière adopte une position relativement proche (Tesnière 1959, chap. 69) en représentant l'apposition par un trait horizontal, comme s'il s'agissait d'une sorte de *jonction*, classe des relations d'équivalence, à laquelle appartient également la coordination. Par contre, Tesnière parle de l'apposition comme d'une « connexion horizontale » (1959, chap. 69.8). Or, la connexion structurale est une relation syntaxique impliquant normalement une forme de hiérarchie. L'apposition tesniérienne est donc simultanément une relation de hiérarchie et d'équivalence (voir Neveu 2022), toutefois, la hiérarchie proposée par Tesnière n'est pas identique à celle que l'on peut reconstruire d'après l'exposé de Martinet, comme nous allons le voir.

32 Comme la flèche à double hampe utilisée par les continuateurs de Martinet pour réifier le rapport syntaxique d'apposition – p.ex. dans le manuel de Costauouec et Guérin (Costauouec et Guérin 2007, 156-57, 227). Notons que cette double flèche, dont la hampe peut être barrée, est également employée pour réifier la fonction des attributs (Guérin 2005, 147-48; Avezard-Roger 2007, 36).

33 Notre interprétation semble compatible avec celle de Costauouec et Guérin : « ce qui est sûr c'est que l'apposition apporte une information nouvelle qui concerne une autre expansion, d'où sa dépendance, mais elle assume vis-à-vis du noyau central la même relation que l'expansion qu'elle détermine. Or, cette équivalence syntaxique n'est possible qu'avec la coordination » (2007, 156).

apposée et 2/ une connexion binaire non hiérarchisée qui s'établit entre le noyau de ce terme supérieur et le terme apposé. Soit, visuellement, la Fig. 8.

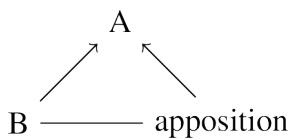


Figure 8. – Représentation graphique de notre interprétation de l'apposition selon Martinet.

Si cette interprétation est juste, la modélisation graphique proposée par Martinet n'est pas efficace. En effet, elle garde implicite un rapport syntaxique, qui ne peut être appréhendé directement, mais qu'en effectuant des inférences complexes. Or, c'est principalement parce que les diagrammes nous épargnent ce travail cognitif qu'ils sont plus efficaces que les inscriptions discursives (Larkin et Simon 1987; Stapleton, Jamnik, et Shimojima 2017).

## Conclusion

Les conventions de visualisation des rapports syntaxiques employées par Martinet et certains de ses continuateurs révèlent pour l'essentiel un système dépendanciel, qui représente des relations binaires hiérarchisées entre les monèmes (→ 2). À cet égard, il ne diffère pas beaucoup des premières représentations proposées par Tesnière (1934) ou de celles utilisées par la Théorie Sens-Texte (Mel'čuk 1988), malgré quelques différences mineures. Ainsi, la variété des notations des monèmes relève de la difficulté à représenter l'unité de signes au signifiant variant ou ambigu (→ 2.1). Les conventions de notation des relations reposent sur un système de réification modulaire du rapport de hiérarchie, du type de fonction et de la contrainte de présence (→ 2.2). Ces conventions de base se conforment à une sorte de « bon usage » commun du tracé de graphes, qu'ils représentent des structures de données, des plans de métro ou des arborescences de clades.

Toutefois, la cohérence et la simplicité *formelles* se voient ici opposer deux forces antagonistes : la *spécificité du modèle théorique* et *l'efficacité visuelle*. Si l'on met de côté le cas de l'apposition, dont le statut est incertain (→3.4), Martinet fait le choix d'ajouter des conventions qui complexifient le modèle.

Le prédicat(oïde) est encadré, avec pour effet la génération d'une saillance haute (→ 3.1a). Cette saillance devait, en cas d'élaboration dynamique des diagrammes, être encore davantage augmentée lorsque le cadre était tracé devant un auditoire. La fonction sujet est réifiée par une double flèche, formellement ambiguë si on la prend isolément. C'est le typage du prédicat par une boîte qui résout ce problème. Première conséquence du choix de résserver au prédicat(oïde) la saillance la plus importante, les actualisateurs qui ne sont pas incidents au verbe ne sont pas représentés de la même manière (→ 3.1b). Autre conséquence de ces choix, les accolades regroupent des monèmes et ne forment pas un contour, ce qui génère certaines incohérences, mais réserve la saillance maximale à la réification du concept de prédicat (→ 3.2). À chacun de ces trois *loci*, le système est complexifié (formellement, il nécessite plus d'inférences), mais constitue des surentités (Gestalt) qui font converger tout le système de saillance vers les prédicatoïdes et la relation avec le sujet.

Les fonctionnels sont considérés comme des indicateurs de types de fonctions et non comme des déterminants qui dépendent d'autres monèmes (→ 3.3). Le statut particulier des fonctionnels est d'autant plus crucial que la notion même de *fonction* a dû être progressivement précisée par

Martinet (Feuillard 2009). L'auteur nous indique explicitement la proximité de certains monèmes avec les fonctions en représentant les premiers comme des étiquettes sur les flèches qui réifient les secondes. Cette convention n'a pas d'impact sur la saillance des entités représentées, mais elle s'écarte du paradigme dépendanciel et est plus cohérente avec les conceptions de l'auteur. Elle impose au lecteur d'intégrer un réflexe de lecture spécifique.

En rompant ainsi le « bon usage » graphique (Badir 2007), Martinet donne une saillance visuelle à des éléments essentiels de sa théorie. La complexité est au service de l'argumentation scientifique, c'est-à-dire d'une utilisation *pragmatique* des diagrammes.

## Références

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. 2004. « Le Fait autonymique : Langage, langue, discours. Quelques repères », in Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury, Sandrine Reboul-Touré (éds.), *Parler des mots: le fait autonymique en discours*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 67-96.

AVEZARD-ROGER, Cécile. 2007. « Les verbes « être » en breton ». *La linguistique*, 43(1), 29-47.

BACHIMONT, BRUNO. 2007. *Ingénierie des connaissances et des contenus : le numérique entre ontologies et documents*. Paris, Lavoisier.

———. 2010. *Le sens de la technique : le numérique et le calcul*. Paris, Les Belles Lettres.

BADIR, SÉMIR. 2007. « Rhétorique des graphiques dans les médias contemporains ». *Actes du VIII<sup>e</sup> congrès de l'AISV-IASV. Cultures du visible*, Istanbul, İstanbul Kültür Üniversitesi Yayinlari, 279-299.

CHATAR-MOUMNI, Nizha. 2022. « Les syntaxes structurales et fonctionnelles de Lucien Tesnière et d'André Martinet », in Franck Neveu, Audrey Roig (éds.), *L'œuvre de Lucien Tesnière. Lectures contemporaines*, Berlin/Boston, De Gruyter, 135-152.

CHOMSKY, Noam. 1969 [1957]. *Structures syntaxiques*. Paris, Le Seuil.

CLAIRIS, Christos, CHAMOREAU Claudine, COSTAOUEC Denis, GUÉRIN, Françoise. 2005. « Cadre théorique », in Christos Clairis, Claudine Chamoreau, Denis Costaouec, Françoise Guérin (éds.), *Typologie de la syntaxe connective*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 13-33.

COSTAOUEC, Denis, GUÉRIN, Françoise. 2007. *Syntaxe fonctionnelle : théorie et exercices*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

DUBOIS, Jean, DUBOIS-CHARLIER, Françoise. 1970. *Éléments de linguistique française : syntaxe*. Paris, Larousse.

FEUILLARD, Colette. 2009. « À propos des fonctions syntaxiques ». *La linguistique*, 45(2), 93-114.

GROUPE µ. 1992. *Traité du signe visuel : pour une rhétorique de l'image*. Paris, Seuil.

GUÉRIN, Françoise. 2005. « En français », in Christos Clairis, Claudine Chamoreau, Denis Costaouec, Françoise Guérin (éds.), *Typologie de la syntaxe connective*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 139-153.

HAGÈGE, Claude. 2001. « Les implosions fidèles. Quelques petites suggestions pour faire fructifier l'enseignement d'André Martinet ». *La linguistique*, 37(1), 99-114.

HJELMSLEV, Louis. 1968 [1943]. *Prolégomènes à une théorie du langage. Suivi de : La structure fondamentale du langage*. Paris, Les Éditions de Minuit.

HOFFMANN, Michael H. G. 2003. « Peirce's "Diagrammatic Reasoning" as a solution of the learning paradox », in Guy Debrock (éd.), *Process Pragmatism : Essays on a quiet philosophical revolution*. Amsterdam/New York, Rodopi, 121-143.

IMRÉNYI, András, MAZZIOTTA, Nicolas (éds.). 2020. *Chapters of dependency grammar : a historical survey from Antiquity to Tesnière*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

KAHANE, Sylvain. 1997. « Bubble trees and syntactic representations », in Tilman Becker, Hans-Ulrich Krieger (éds.), *Proceedings of the 5th meeting of Mathematics of Language (MoL), Saarbrücken*, 70-76.

KAHANE, Sylvain, MAZZIOTTA, Nicolas. 2015a. « Syntactic Polygraphs. A formalism extending both Constituency and Dependency », in Marco Kuhlmann, Makoto Kanazawa and Gregory M. Kobele (éds.), *Proceedings of the 14th Meeting on the Mathematics of Language (MoL 2015)*, Chicago, Association for Computational Linguistics, 152-164.

———. 2015b. « Dependency-based analyses for function words – Introducing the polygraphic approach », in Joakim Nivre, Eva Hajičová (éds.), *Proceedings of the Third International Conference on Dependency Linguistics (Depling 2015)*, Uppsala, Uppsala University, 181-190.

KLINKENBERG, Jean-Marie. 2010. « À quoi servent les schémas ? Tabularité et dynamisme linéaire ». *Protée*, 37(3), 65-73.

LARKIN, Jill H., SIMON, Herbert A. 1987. « Why a diagram is (sometimes) worth ten thousand words ». *Cognitive science*, 11(1), 65-100.

MAHMOUDIAN, Mortéza (éd.). 1976. *Pour enseigner le français : présentation fonctionnelle de la langue*. Paris, PUF.

MARTINET, André. 1966. « Les choix du locuteur ». *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, 156, 271-282.

———. 1970 [1965]. *La linguistique synchronique*. Paris, PUF.

———. 1973. « Conventions pour une visualisation des rapports syntaxiques ». *La linguistique*, 9(1), 5-16.

———. 1977. « Les fonctions grammaticales ». *La linguistique*, 13(2), 3-14.

———. 1985. *Syntaxe générale*. Paris, Armand Colin.

———. 2008 [1960]. *Éléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin.

MARTINET, André, KASSAI, Georges. 1993. *Mémoires d'un linguiste : vivre les langues*. Paris, Quai Voltaire.

MARTINET, André, MAHMOUDIAN, Mortéza, WALTER, Henriette. 1973. « Linguistique structurale ». *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 585-591.

MARTINET, André (dir.). 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris, Didier.

MARTINET, André, MARTINET, Jeanne, MAHMOUDIAN, Mortéza, WALTER, Henriette. 1976. « Linguistique structurale ». *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques*, 827-863.

MAZZIOTTA, Nicolas. 2014. « Nature et structure des relations syntaxiques dans le modèle de Lucien Tesnière ». *Modèles Linguistiques*, 69, 123-152.

———. 2019. « The evolution of spatial rationales in Tesnière's stemmas », in Kim Gerdes, Sylvain Kahane (éds.), *Proceedings of the Fifth International Conference on Dependency Linguistics (Depling, SyntaxFest 2019)*, Paris, Association for Computational Linguistics.

———. 2020. « Grammar and graphical semiotics in early syntactic diagrams : Clark (1847) and Reed-Kellogg (1876) », in Jean-Michel Fortis, Émilie Aussant (éds.), *Historical journey in a linguistic archipelago. Descriptive concepts and case studies*. Berlin, Language Science Press, 67-81.

MAZZIOTTA, Nicolas, IMRÉNYI, András. 2020. « Aspects of the theory and history of dependency grammar », in András Imrényi, Nicolas Mazziotta (éds.), *Chapters of dependency grammar : a historical survey from Antiquity to Tesnière*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 2-22.

MAZZIOTTA, Nicolas, KAHANE, Sylvain. 2017. « To what extent is Immediate Constituency Analysis dependency-based ? A survey of foundational texts », in Simonetta Montemagni, Joakim Nivre (éds.), *Proceedings of the Fourth International Conference on Dependency Linguistics (Depling 2017)*, Pisa, Linköping University Electronic Press, 116-126.

MEL'ČUK, Igor. 1988. *Dependency syntax : theory and practice*. Albany, State University of New York Press.

NEVEU, Franck. 2022. « Le modèle tesniérien du système appositif », in Franck Neveu, Audrey Roig (éds.), *L'œuvre de Lucien Tesnière. Lectures contemporaines*. Berlin/Boston, De Gruyter, 227-248.

OSBORNE, Timothy. 2020. « Franz Kern : an early dependency grammarian », in András Imrényi, Nicolas Mazziotta (éds.), *Chapters of dependency grammar: a historical survey from Antiquity to Tesnière*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 190-213.

PEIRCE, Charles Sanders. 1931-1935. *Collected papers of Charles Sanders Peirce*. Cambridge, Harvard University Press.

PERCIVAL, W. Keith. 1990. « Reflections on the history of dependency notions in linguistics », in Francis P. Dinneen, E.F.K. Koerner (éds.), *North American Contributions to the History of Linguistics*. Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 29-47.

PICABIA, Lélia. 1975. *Éléments de grammaire générative : applications au français*. Paris, Armand Colin.

SHIMOJIMA, Atsushi. 2015. *Semantic properties of diagrams and their cognitive potentials*. Stanford, CSLI Publications.

STAPLETON, Gem, JAMNIK, Mateja, SHIMOJIMA, Atsushi. 2017. « What makes an effective representation of information : a formal account of observational advantages ». *Journal of Logic, Language and Information*, 26(2), 143-177.

TESNIÈRE, Lucien. 1934. « Comment construire une syntaxe ». *Bulletin de la Faculté de Lettres de Strasbourg*, 7, 219-229.

———. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.

TOURATIER, Christian. 1996. « Les savoirs grammaticaux de référence: dix ans de grammaires pour l'université ». *Repères*, 14, 15-36.

WAGEMANS, Johan, ELDER, James H., KUBOVY, Michael, PALMER, Stephen E., PETERSON, Mary A., SINGH, Manish, VON DER HEYDT, Rüdiger. 2012. « A century of Gestalt psychology in visual perception : I. Perceptual grouping and figure-ground organization ». *Psychological bulletin*, 138(6), 1172-1217.

**ABSTRACT.** — André Martinet's syntactic theory makes use of specific syntactic diagrams that can be studied to investigate the theoretical choices made by the linguist. In this paper, we describe the system of Martinet's diagrams, using the semiotic concepts of reification and configuration. While the diagrammatic system is largely close to the formalism of dependency trees (hierarchical binary relations), various deviations from this dependency basis are observable. The modelling of the relation between subject and predicate, the grouping of monemes (Martinet's term for morpheme), and functional monemes indeed involves a complexification of the system through the adoption of other conventions. In return, these conventions reinforce the salience of these key theoretical elements, demonstrating the argumentative dimension of syntactic diagrams.

**ZUSAMMENFASSUNG.** — André Martinets syntaktische Theorie verwendet spezifische syntaktische Diagramme, die untersucht werden können, um die theoretischen Entscheidungen des Linguisten zu verstehen. In diesem Artikel beschreiben wir das System von Martinets Diagrammen unter Verwendung der semiotischen Konzepte der Versachlichung (Fr. réification) und der Konfiguration. Obwohl das diagrammatische System dem Formalismus von Dependenzbäumen (hierarchischen binären Beziehungen) weitgehend ähnelt, sind verschiedene Abweichungen von dieser Basis zu beobachten. Die Modellierung der Beziehung zwischen Subjekt und Prädikat, die Gruppierung von

*Monemen (Martinet's Begriff für Morpheme) sowie die der funktionalen Moneme impliziert beinhaltet tatsächlich eine Komplexifizierung des Systems durch die Übernahme anderer Konventionen. Im Gegenzug verstärken diese Konventionen die Bedeutung dieser wichtigen theoretischen Elemente wobei sie die argumentative Dimension syntaktischer Diagramme aufzeigen.*